MAIRIE DE
SAINT-SULPICE
ET
CAMEYRAC

Saint Sulpice et Cameyrac, 5 août le 2019.

annexe 71

à

Monsieur le Président,
Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
CS 21490
33063 Bordeaux Cedex

Objet : Nomination d'un commissaire enquêteur dans le cadre d'une révision de PLU
Ref. : PJ/SB 88

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la commune de Saint Sulpice et Cameyrac a débuté la révision de son Plan Local d'Urbanisme en 2014, après avoir pris en considération le très grand nombre de contraintes (Article 55 de la loi SRU, parcelles urbaines en AOC, enveloppe du SCOT, PPRi, etc.) qui s'applique sur le territoire communal, le conseil municipal a voté le 29 juillet 2019, après avoir dressé le bilan de la concertation, l'arrêt du projet de PLU.

Suite à cela, nous venons de lancer la consultation des personnes associées jusqu'à la fin octobre.

Parallèlement à la procédure de révision du PLU, Madame Maillet, architecte des bâtiments de France, nous a proposé de mettre en place 2 périmètres délimités des abords du patrimoine inscrit, un pour l'abside de l'église de Saint Sulpice et la croix du cimetière, et le second pour l'église de Cameyrac, que le conseil municipal a accepté.

C'est pourquoi, je vous sollicite pour la prochaine étape de la procédure, qui consiste à réaliser une enquête publique conjointe d'une durée d'un mois, pour le projet de révision du PLU et de création de deux périmètres délimités des abords.

En application de l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme, je sollicite de votre part, la désignation d'un commissaire enquêteur pour réaliser cette enquête publique conjointe à l'automne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire
Pierre JAGUENAUD